

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 826 27 août 2005

SOMMAIRE

Almostin S.A. Louvenshauma	Iveral C A. Camana Dannana	20/22
Almafin S.A., Luxembourg	Jucad S.A. Soparfi, Peppange	39622
Amerly's International S.A.H., Luxembourg 39643	Jucad S.A. Soparfi, Peppange	39623 39641
Apollo CTN, S.à r.l., Luxembourg	Kadesh Participations, S.à r.l., Luxembourg	
(L')Armoire à Linge S.A., Bertrange	Leet Trading S.A., Bettembourg	39636
Aurea Finance Company S.A., Steinsel 39609	Lux-Portfolio Sicay, Luxembourg	39647
Azur Partners S.A., Luxembourg-Kirchberg 39610	Luxdynamic S.A., Luxembourg	39623
Azur Partners S.A., Luxembourg-Kirchberg 39610	LXIMO S.C.I., Sandweiler	39602
Banque Nagelmackers 1747 (Luxembourg) S.A.,	Mamer Shop S.A., Mamer	39610
Luxembourg 39640	Market Place Kapital Development (MKD) S.A.,	
C.E.G International S.A., Luxembourg 39615	Luxembourg	39613
Corisa S.A., Luxembourg-Kirchberg 39608	Market Place Kapital Development (MKD) S.A.,	
CS Carat (Lux), Sicav, Luxemburg 39645	Luxembourg	39613
Demap S.A., Luxembourg	MGP Asia (Lux), S.à r.l., Luxembourg	39616
Deodara S.A., Luxembourg-Kirchberg 39638	Modelo 1a S.A., Luxembourg	39614
Dexia World Alternative, Sicav, Luxembourg 39637	Montigny Holding S.A., Luxembourg	39643
Diamonds and Pearls, S.à r.l., Luxembourg 39609	Morave Holding S.A., Luxembourg	39638
Diamonds and Pearls, S.à r.l., Luxembourg 39609	Mytho S.A., Luxembourg	39644
DS Smith (Holdings) B.V., Luxembourg 39633	Nordea 3, Sicav, Findel	39607
DS Smith (Holdings) B.V., Luxembourg 39635	Orogen Investment S.A., Luxembourg	39642
E.T.S., Equipements Techniques Spéciaux, S.à r.l.,	P&F Capital, S.à r.l., Luxembourg	39624
Luxembourg	Pamol S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	39638
Elsiema Holding S.A., Luxembourg 39642	Patrifam S.A.H., Luxembourg	39648
Energy Communication S.A., Luxembourg 39605	Perfecta Küchen S.A., Dudelange	39614
Enode Holding S.A., Luxembourg 39605	Piaf Immo S.A., Redange-sur-Attert	39606
Entreprise de Construction et de Génie Civil Rob	Piaf Immo S.A., Redange-sur-Attert	39607
Blaschette, S.à r.l., Luxembourg 39610	Procter & Gamble Luxembourg Finance, S.à r.l.,	
Entreprise de Construction Pierre Englaro, S.à r.l.,	Luxembourg	39604
Bertrange 39613	Quiver S.A., Luxembourg-Kirchberg	39638
Entreprise de Construction Pierre Englaro, S.à r.l.,	RH Paris Holding S.A., Luxembourg	39609
Bertrange	Royal Logistics Holding S.A., Luxembourg	39647
Eurinox S.A., Luxembourg	Sahara First Holding S.A., Luxembourg	39620
Euroalex, S.à r.l., Münsbach 39629	Smart Venture Holding S.A., Luxembourg	39608
Evans Investments Holding S.A., Luxembourg-	Smart Venture Holding S.A., Luxembourg	39608
Kirchberg 39638	Société de Gestion Ampera S.A., Luxembourg	39644
Firev S.A., Luxembourg	Sual Holding S.A., Luxembourg	39648
Fortis Luxembourg Finance S.A., Luxembourg 39614	Threeland Hôtels S.A., Pétange	39613
Garage Kieffer Frères, S.à r.l., Steinfort 39614	Tyco International Group S.A., Luxembourg	39636
HBG - Haunstettner Beteiligung Gesellschaft S.A.,	Tycom Holdings II S.A., Luxembourg	39635
Luxembourg	UBS MFP Sicav, Luxembourg	39644
Islands Charter S.A., Luxembourg	Viaduc Holding S.A., Luxembourg	39637
Islands Charter S.A., Luxembourg	Viaduc Holding S.A., Luxembourg	39637
Total and the series and the marchine and the series and the serie	I I I I I I I I I I I I I I I I	2,031



EURINOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 33.844.

Extrait des décisions de la réunion du Conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 1er avril 2005

Les actionnaires de la société EURINOX S.A. («la société»), ont décidé ce qui suit, les Résolutions prenant effet au 1er avril 2005:

- 1. Acceptation de la démission des Administrateurs Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Romaine Scheifer-Gillen et Monsieur Paul Weidig et du Commissaire aux Comptes Madame Marie-Fiore Ries-Bonani;
- 2. Acceptation de la nomination aux fonctions d'Administrateurs dont le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005:
- * Mme Géraldine Laera Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- * Monsieur Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach, France demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- * Monsieur Christophe Davezac, né le 14 février 1964 à Cahors, France, demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 3. Acceptation de la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes dont le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005:
- la société WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 74.623, ayant siège à 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 4. Acceptation du transfert de siège de la société du 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 1er avril 2005.

Pour la société

A. Heinz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030647.3/587/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

LXIMO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Itzig. R. C. Luxembourg E 647.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le 1er mars 2005.

Les soussignés:

- 1) Cornel Cinello, 35, cité Kiirchbierg, L-3733 Rumelange;
- 2) Murielle Goëtz, 8, rue du 19 mars 1962, Résidence Eole II, F-54400 Longwy;
- 3) Daniel Briscolini, 4, rue Nicolas Welter, L-7530 Mersch,

ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

Titre Ier. Objet, Dénomination, Durée, Siège

- Art. 1^{er}. La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.
 - Art. 2. La Société prend la dénomination LXIMO S.C.I.
 - Art. 3. La Société est constituée à partir de ce jour, pour une durée illimitée.

Le contrat de société pourra pour la première fois être dénoncé pour te 31 décembre 2008 et avec un préavis de six mois et ensuite à l'expiration de chaque période triennale successive à condition qu'un préavis de six mois au moins ait été donné par l'associé prenant l'initiative de la dénonciation à la société et à l'autre associé.

Jusqu'à prise d'effet de la dénonciation l'autre associé peut éviter la dissolution en rachetant les parts de l'associé qui a donné le préavis.

En cas de désaccord sur le prix des parts, ce prix sera fixé définitivement et sans recours par un collège de trois experts. L'associé qui a pris l'initiative de la dénonciation et l'associé qui entend racheter les parts de l'associé dénonçant procéderont chacun de son côté à la nomination d'un expert. Le troisième expert sera désigné d'un commun accord par les deux experts. A défaut par l'une des parties de procéder à la désignation ou à défaut d'accord entre les associés ou entre les deux experts, ceci dans les huit jours de l'invitation par lettre recommandée qui leur a été faite, la désignation interviendra à l'initiative de la partie la plus diligente par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Les experts devront prendre leur décision au plus tard dans les trois mois après que le collège des experts aura été complété, sinon une nouvelle désignation d'expert devra intervenir. Le prix fixé par les experts devra être payé au plus



tard dans les trois mois de la décision contre signature des documents de transfert de parts. Les experts devront, dans leur évaluation, tenir compte de tous les éléments de la société et les évaluer à leur juste valeur et devront notamment tenir compte d'éventuelles charges fiscales pouvant frapper les revenus ou les plus-values.

Art. 4. Le siège de la Société est à L- rue II pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital est fixé à 600,- EUR. Il est représenté par 120 parts sociales de 5,- EUR chacune.

Le capital est libéré par des versements en numéraire.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) M. Cornel Cinello	40 parts
2) Mme Murielle Goëtz	40 parts
3) M. Daniel Briscolini	40 parts
Total	120 parts

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément du où des autres associés.

- Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.
- **Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les administrateurs devront, sauf accord contraire et unanime des sociétaires, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux et par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. Administration de la Société

- **Art. 10.** Chaque associé de l'accord des associés représentant la majorité des parts existantes peut faire des prêts ou autres avances à la Société portant intérêt au taux de la location des immeubles appartenant à la Société, à défaut au taux de 5%. L'associé créancier peut exiger des autres associés la mise en gage de leurs parts où, si celles-ci se trouvent déjà être gagées, la cession de leurs droits aux revenus de la Société pour garantir le remboursement de leur partie dans cette de la Société.
- Art. 11. La Société est gérée et administrée par les associés conjointement. En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé, les pouvoirs de gestion reviennent à l'associé, ou aux associés restant en fonctions. Les associés peuvent déléguer toute ou partie des pouvoirs de gestion à un tiers.
- Art. 12. Tous les actes et engagements concernant la Société, sont signés par au moins deux associés, à moins d'une délégation spéciale du conseil à un seul associé ou à tout autre mandataire.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 13. Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale sur convocation de l'associé le plus diligent, avant la fin du mois.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par tout associé. Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés cinq jours francs au moins à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. L'assemblée peut même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 18 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts.



Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représenté, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

- Art. 15. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé à l'article 18. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.
- Art. 16. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire décidant à la majorité des parts existantes peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés, par intérêt ou par action, constituées ou à constituer;
 - la transformation de la société en société de toute autre forme;
 - l'extension ou la restriction de l'objet social.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et donner quitus au liquidateur

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI. Disposition Générale

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil (ainsi que les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures) trouveront application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2005.

Pour original

D. Briscolini / M. Goëtz / C. Cinello

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01946. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030793.3/535/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: CAD 182.876,65.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 76.719.

_

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 mars 2005

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 17 mars 2005:

* L'Associé Unique nomme en tant que gérant pour une période indéterminée, Monsieur Freddy Maes, directeur fiscal, demeurant Kuiermansstraat 69 à B-1880 Kapelle-op-den-Bos.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- M. Roger Stewart, Vice Président et Assistant-Trésorier, demeurant 2 P & G Plaza à OH-45202 Cincinnati (USA);
- M. Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- M. Freddy Maes, directeur fiscal, demeurant Kuiermansstraat 69 à B-1880 Kapelle-op-den-Bos.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030995.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.



ENERGY COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 103.443.

_

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 mars 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Hervé Poncin, Administrateur, administrateur 25A, rue au Thier, B-4870 Foret-Trooz, Belgique;
- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg:
- Monsieur Serge Paritzky, Administrateur, administrateur, Maison du Rocquier, Le Hocq St. Clément, Iles Anglo-Normandes.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 25 mars 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour ENERGY COMMUNICATION S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030815.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

APOLLO CTN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.484.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 23 mars 2005

En vertu de l'acte de cession de titres du 23 mars 2005,

APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P., ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A, a transféré toutes ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- * 17 parts sociales à APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., ayant son siège social à c/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, Grande-Bretagne,
 - * 19 parts sociales à LYNTEN LIMITED, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,
- * 12 parts sociales à REIT ASSET MANAGEMENT, ayant son siège social au 5 Wigmore Street, London WIU 1PB, Grande-Bretagne,
 - * 2 parts sociales à SPG INTERCITY GENEVA, ayant son siège social au 36, route de Chêne, Genève, Suisse.

Les associés de la société sont à présent:

- * APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P.: 74 parts sociales,
- * APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P.: 17 parts sociales,
- * LYNTEN LIMITED: 19 parts sociales,
- * REIT ASSET MANAGEMENT: 12 parts sociales,
- * SPG INTERCITY GENEVA: 2 parts sociales.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Proxyholder

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030871.3/710/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

ENODE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 52.874.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032135.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.



PIAF IMMO S.A., Société Anonyme, (anc. CLEVERING S.A.).

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen. R. C. Luxembourg B 104.867.

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLEVERING S.A., ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 4.417, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch en date du 22 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 496 du 12 septembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé du 1er octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 737 du 15 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Trullemans, administrateur de sociétés, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Lalot, employé privé, demeurant à B-6880 Bertrix (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination sociale de la société de CLEVERING S.A. en PIAF IMMO S.A.
- 2. Transfert du siège social de L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville à L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen, Zoning Solupla.
 - 3. Modification de l'objet social de la société.
 - 4. Démission/décharge des administrateurs actuels et de l'administrateur-délégué.
 - 5. Nomination de nouvels administrateurs.
 - 7. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.
 - 6. Modifications subséquentes des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de CLEVERING S.A. en PIAF IMMO S.A. En conséquence, la première phrase de l'article 1er des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1 er. (première phrase). Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PIAF IMMO S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville à L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen, Zoning Solupla.

En conséquence, la deuxième phrase de l'article 1er des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. (deuxième phrase). La société aura son siège social à Redange-sur-Attert.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange, la vente, l'exploitation, la gestion et la location de tous types d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide:

- d'accepter la démission des actuels administrateurs et de l'administrateur-délégué, à savoir:



- a) Monsieur Etienne Richelle, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 3, avenue du Chemin Creux;
- b) Monsieur Jean Michel Mertz, demeurant à B-6700 Arlon 4, rue de Stehnen;
- c) Monsieur Rémy Tasse, demeurant à B-1180 Bruxelles, 41, rue Emile Lecomte;
- de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs, pour une durée de 6 ans:

- a) Monsieur Alexandre Lalot, employé privé, né Anderlecht (Belgique) le 19 juin 1973, demeurant à B-6880 Bertrix (Belgique), 35, rue de la Forteresse;
- b) Monsieur Igor Jovanovic, employé privé, né à Belgrade (Ex-Yougoslavie) le 12 août 1963, demeurant à B-1200 Woluwe-St. Lambert, 84, avenue Georges Henri;
- c) Monsieur Patrick Trullemans, administrateur de sociétés, né à Aye (Belgique) le 22 mai 1957, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, 70, Herlinval.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents et acceptant leur nomination, décident à l'unanimité et conformément à l'article 6 des statuts de:

- confirmer l'acceptation de la démission de Monsieur Etienne Richelle, préqualifié, de ses fonctions d'administrateurdélégué et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- nommer aux fonctions administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances, Monsieur Alexandre Lalot, préqualifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, adresses et qualités, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Trullemans, I. Jovanovic, A. Lalot, Carton, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 22 mars 2005, vol. 406, fol. 25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 4 avril 2005.

M. Lecuit.

(030952.3/243/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

PIAF IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.

R. C. Luxembourg B 104.867.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 4 avril 2005.

M. Lecuit.

(030957.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

NORDEA 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 27.410.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 15 mars 2005

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2005 a déchargé les administrateurs et le réviseur d'entreprises pour l'année 2004 et a décidé de réélire au poste de président et administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2006:
 - * M. Jari Sundström, NORDEA INVESTMENT FUND COMPANY FINLAND Ltd, Helsinki
- En outre, l'assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir
 - * Mme Taina Katariina Mäkijärvi, NORDEA BANK FINLAND Plc, Helsinki,
 - * M. Danckert Petter Mellbye, NORDEA BANK NORGE ASA, Oslo.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit:

- * M. Jari Sundström, NORDEA INVESTMENT FUND COMPANY FINLAND Ltd, Helsinki,
- * Mme Taina Katariina Mäkijärvi, NORDEA BANK FINLAND Plc, Helsinki,
- * M. Danckert Petter Mellbye, NORDEA BANK NORGE ASA, Oslo.



- L'assemblée a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises:
- * KPMG AUDIT, S.à r.l. à Luxembourg,

pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée à tenir en 2006.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour NORDEA 3, SICAV

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030964.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

SMART VENTURE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 75.349.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030969.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

SMART VENTURE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 75.349.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 avril 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-François Rochette, Administrateur, 290B, route de Lausanne, CH-1293 Bellevue, Suisse;
 - Monsieur Maciej Radziwill, Administrateur, ul. Sierpinskiego 3/94, 02-122 Varsovie, Pologne;
 - Monsieur Adam Zamoyski, Administrateur, 33, Ennismore Gardens, SW7 1AE London, Royaume Uni.
 - L'Assemblée générale du 11 avril 2005 a nommé un administrateur supplémentaire:
- Monsieur Gabriel Rochette, administrateur, demeurant à «La Dépendance» 290B, route de Lausanne, CH-1293 Bellevue, Suisse.

Tous leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 11 avril 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour SMART VENTURE HOLDING, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030875.3/833/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

CORISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 87.317.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(032258.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.



RH PARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 58.319.

iiibou

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 janvier 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 31 janvier 2005 que Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 31 janvier 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Christel Girardeaux, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- * A.I.T. GENEVA S.A., ayant son siège social au 11, avenue Calas, case postale 447 à CH-1211 Genève 11.
- * PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- * Madame Christel Girardeaux, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030991.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

AUREA FINANCE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 47.028.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

H. de Crouy-Chanel

Administrateur-Délégué

(032220.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

DIAMONDS AND PEARLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 89.161.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(032234.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

DIAMONDS AND PEARLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 89.161.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(032229.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.



AZUR PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.141.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(032254.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

AZUR PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.141.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(032255.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE GENIE CIVIL ROB BLASCHETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 33.714.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Signature

Mandataire

(032524.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

MAMER SHOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 32, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 107.250.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Jean-Philippe Luidinant, employé privé, né le 21 février 1961 à Uccle, (Belgique), demeurant à L-8094 Bertrange, 52, rue de Strassen.
- 2. Monsieur Patrick Honorez, employé privé, né le 11 novembre 1955 à Schaerbeek, (Belgique), demeurant à L-5630 Dalheim, 2b Wenkelhiel.
 - 3. La société à responsabilité limitée ACOLA, S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

Tous les comparants sont ici représentés par Mademoiselle Marie-Elise Loutsch, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1er. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de MAMER SHOP S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Mamer.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.



Art. 3. La durée de la société est illimitée.

un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 4. La société a pour objet la distribution au sens large de produits alimentaires en général, de journaux, de revues, de périodiques, de livres, de produits de tabac, d'alcool, de tous les produits surgelés en particulier, de produits de papeterie, de carterie, de jeux tel que le loto, loterie nationale, de cartes de téléphone prépayées, de jouets, de CD, de DVD, de cadeaux, ainsi que la vente et la fourniture de boissons, de sandwiches, le dépôt de pain, de viennoiseries et de pâtisserie.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

- Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.
- Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs de la société dont l'un au minimum doit disposer d'une autorisation ad hoc de faire commerce, à défaut de quoi, ces décisions doivent être contresignées par un administrateur, un directeur ou un délégataire disposant de ladite autorisation, soit par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, étant entendu que cette personne doit disposer d'une autorisation ad hoc de faire commerce.

- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 10. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3ème vendredi du mois de mars à 20.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.



Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Jean-Philippe Luidinant, employé privé, demeurant à L-8094 Bertrange, 52, rue de Strassen, quatre	
cents actions	400
2. Monsieur Patrick Honorez, employé privé, demeurant à L-5630 Dalheim, 2b Wenkelhiel, trois cents actions	300
3. La société à responsabilité limitée ACOLA, S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Ar-	200
lon, trois cents actions	300
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Jean-Philippe Luidinant, employé privé, né le 21 février 1961 à Uccle, (Belgique), demeurant à L-8094 Bertrange, 52, rue de Strassen;
- b) Monsieur Patrick Honorez, employé privé, né le 11 novembre 1955 à Schaerbeek, (Belgique), demeurant à L-5630 Dalheim, 2b Wenkelhiel;
- c) La société à responsabilité limitée ACOLA, S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.033).
 - 3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La société à responsabilité limitée FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION, S.à r.l., en abrégé FISCOGES, S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.071).
- 4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
 - 5. Le siège social est établi à L-8211 Mamer, 32, route d'Arlon.
- 6. L'assemblée prend connaissance du contrat de bail, portant sur l'immeuble sis à L-8210 Mamer, 32, route d'Arlon, signé en date du 4 mars 2005 entre la société MAMER SHOP, S.à r.l., (en voie de formation lors de la signature dudit bail), et la société FORZA IMMOBILIA, S.à r.l. et accepte de reprendre intégralement ledit bail à son compte, rétroactivement, rien excepté ni réservé et elle endosse toutes obligations qui y sont liées, rien excepté ni réservé.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-E. Loutsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2005, vol. 531, fol. 31, case 2. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, delivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 avril 2005.

J. Seckler.

(030928.3/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.



THREELAND HÔTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4737 Pétange, 1, rue Pierre Hamer.

R. C. Luxembourg B 36.321.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature

Mandataire

(032523.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION PIERRE ENGLARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 99, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 21.202.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature

Mandataire

(032520.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION PIERRE ENGLARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 99, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 21.202.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature

Mandataire

(032518.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

MARKET PLACE KAPITAL DEVELOPMENT (MKD) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 62.179.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature

Mandataire

(032516.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

MARKET PLACE KAPITAL DEVELOPMENT (MKD) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 62.179.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature

Mandataire

(032515.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.



GARAGE KIEFFER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 110-112, route de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 12.098.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature

Mandataire

(032522.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

L'ARMOIRE A LINGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 50.936.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature

Mandataire

(032514.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

PERFECTA KÜCHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3544 Dudelange, 2, rue Jean Wolter.

R. C. Luxembourg B 46.837.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature

Mandataire

(032510.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 24.784.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 février 2005, actée sous le n° 63 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(032496.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

MODELO 1A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 107.089.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 mars 2005, actée sous le n° 154 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(032492.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.



C.E.G INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 33.699.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BB03474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032155.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

ISLANDS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 70.324.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 15 mars 2004 que:

le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes

- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - Madame Viviane Vivier, administrateur de sociétés, élisant domicile au 62, route de Mons, B-6150 Anderlues.
 - Madame Nathalie Dufour, administrateur de sociétés, élisant domicile au 62 route de Mons, B-6150 Anderlues. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 mars 2004 que:

en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 15 mars 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030737.3/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

ISLANDS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 70.324.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 21 mars 2005 que:

le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - Madame Viviane Vivier, administrateur de sociétés, élisant domicile au 62, route de Mons, B-6150 Anderlues.
 - Madame Nathalie Dufour, administrateur de sociétés, élisant domicile au 62, route de Mons, B-6150 Anderlues. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 21 mars 2005 que:



en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 21 mars 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030738.3/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

MGP ASIA (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 107.241.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company MGP ASIA FUND II, L.P., with registered office Hamilton HM 11, 2, Church Street, Clarendon House, (Bermudas), inscribed in the Register of Companies pf Bermudas under the number 36033,

here represented by Mrs. Sabine Hinz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 21st of March 2005.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a limited liability company, (société à responsabilité limitée), which it declares to establish as follows:

- **Art. 1.** The above named party and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.
- **Art. 2.** The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participations in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participations. The Company may in particular take up loans by whatever means, grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group. The Company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.
 - Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.
 - Art. 4. The company's denomination shall be MGP ASIA (LUX), S.à r.l.
 - Art. 5. The registered office is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg following approval by the partners in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

- Art. 6. The company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (25.- EUR) each.
 - **Art. 7.** The company's shares are freely transferable between partners.

They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the share capital.

- **Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.
 - Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.
- **Art. 10.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.



In dealing with third parties, the manager or managers have most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

Resolutions signed by the manager or managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one manager is appointed, each manager can bind the company by his sole signature.

- **Art. 11.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 12.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The partners will have the power to appoint the manager or managers and to dismiss such manager or managers at any time in their discretion without giving reasons.

- Art. 13. The company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.
- Art. 14. Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.
- Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.
- **Art. 16.** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

- **Art. 17.** At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.
- Art. 18. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2005.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by the company MGP ASIA FUND II, L.P., with registered office Hamilton HM 11, 2, Church Street, Clarendon House, (Bermudas).

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Declaration

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred and fifty Euros.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named share owner took the following resolutions:

- 1. The company is to have three managers.
- 2. The following person are appointed as managers:
- Mr. James Quille, Chief Executive Officer of Macquarie Global Property Advisors Limited, born in London (United Kingdom) on the 24th of February 1951, with professional address at Hong Kong, 88 Queensway, 1 Pacific Place, People's Republic of China;
- Mr. Alexander Jeffrey, Chief Financial Officer of Macquarie Global Property Advisors Limited, born in Sheffield (United Kingdom) on the 11th of June 1966 with professional address at London SW3 1LA, 203-205 Brompton Road, United Kingdom;
- Mrs. Julie Mossong, company secretary, born in Wirksworth (United Kingdom) on the 30th of April 1965, with professional address at L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
- 3. Each manager can bind the Company by his sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies, filing of tax returns) provided any such transaction involves an amount of less than USD 20,000.-; all other transactions require the signatures of two managers to bind the Company, unless a manager has been authorised by a resolution of the managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.



- 4. The company PricewaterhouseCoopers, with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B number 65.477), is appointed as statutory auditor.
 - 5. The managers are appointed for an indefinite term.
 - 6. The appointment of the auditor shall be valid until the date of the approval of the financial statements for 2005.
 - 7. The registered office of the company is to be situated in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société MGP ASIA FUND II, L.P., avec siège social à Hamilton HM 11, 2, Church Street, Clarendon House, (Bermudes), inscrite au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 36033,

ici représentée par Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 21 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

- **Art. 1**er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, l'investissement et le développement de biens mobiliers et immobiliers, et l'investissement dans les participations dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étrangère ainsi que la gestion, le contrôle et le développement des participations. La Société peut en particulier souscrire à des prêts par tous moyens, accorder des sûretés et garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres sociétés appartenant au même groupe. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.
 - Art. 4. La société prend la dénomination de MGP ASIA (LUX), S.à r.l.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
 - **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les résolutions signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un gérant nommé, chaque gérant peut engager la société par sa seule signature.



- Art. 11. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.
- Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les gérants sont nommés par les associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

- Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nom, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se référent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts ont toutes étés souscrites par la société MGP ASIA FUND II, L.P., avec siège social à Hamilton HM 11, 2, Church Street, Clarendon House, (Bermudes).

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2. Sont nommés gérants:
- Monsieur James Quille, Chief Executive Officer de Macquarie Global Property Advisors Limited, né à Londres (Royaume-Uni) le 24 février 1951, ayant son adresse professionnelle à Hong Kong, 88 Queensway, 1 Pacific Place, République Populaire de Chine;
- Monsieur Alexander Jeffrey, Chief Financial Officer de Macquarie Global Property Advisors Limited, né à Sheffield (Royaume-Uni) le 11 juin 1966, ayant son adresse professionnelle à London SW3 1LA, 203-205 Brompton Road, Royaume-Uni;
- Madame Julie Mossong, company secretary, née à Wirksworth (Royaume-Uni) le 30 avril 1965, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
- 3. Chaque gérant peut engager la Société par sa seule signature pour des transactions relatives à l'administration générale de la Société (p.ex. la signature des procurations, les déclarations d'impôt) à la condition que le montant de chaque transaction ne dépasse pas USD 20.000,-; pour toutes autres transactions, la signature conjointe de deux gérants est requise pour engager la Société, à moins qu'un gérant soit autorisé par une résolution des gérants à engager la Société par sa seule signature dans le contexte d'une transaction spécifique.
 - 4. Est nommé commissaire des comptes:

La société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.477).

- 5. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.
- 6. Le mandat du réviseur d'entreprise restera valide jusqu'à l'agrément des comptes pour l'année 2005.
- 7. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2005, vol. 531, fol. 31, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2005. J. Seckler.

(030906.3/231/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

SAHARA FIRST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 107.245.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Hermano Da Mota, restaurateur, né à Santo Tirso (Portugal), le 3 janvier 1965, demeurant à F-73230 Barby, Les Bauges-Clos Gaillard, rue du Chemin Neuf (France).
- 2. Mademoiselle Davina Belhocine, sommelière, née à Béziers (France), le 26 septembre 1984, demeurant à F-34500 Béziers, 2, rue des Saint Simoniens (France), ici représentée par Monsieur Hermano Da Mota, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1er. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SAHARA FIRST HOLDING S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de tout autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la modifiée sur les sociétés commerciales.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être crées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.



En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

- Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

- Art. 9. La société se trouve valablement engagé vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature individuelle de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la société.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Hermano Da Mota, préqualifié, cinq cents actions	500
2. Mademoiselle Davina Belhocine, préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.



Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs pour six ans:
- a) Monsieur Hermano Da Mota, restaurateur, né à Santo Tirso (Portugal), le 3 janvier 1965, demeurant à F-73230 Barby, Les Bauges-Clos Gaillard, rue du Chemin Neuf (France);
- b) Mademoiselle Davina Belhocine, sommelière, née à Béziers (France), le 26 septembre 1984, demeurant à F-34500 Béziers, 2, rue des Saint Simoniens (France);
- c) Madame Nora Brahimi, employée privée, née à Amnéville (France), le 20 mai 1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
 - 3. Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

- 4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2010.
- 5. Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue de nous notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent.

Signé: H. Da Mota, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2005, vol. 531, fol. 36, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2005. J. Seckler.

(030915.3/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

JUCAD S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise. R. C. Luxembourg B 72.098.

En l'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JUCAD S.A. SOPARFI, une société anonyme, domiciliée à Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette, constituée suivant acte reçu le 29 septembre 1999, par le notaire susmentionné, publié au Mémorial C de 1999, page 46680.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Kazenas, réviseur d'entreprises, 1, rue de l'Eglise à L-3391 Peppange, qui nomme comme secrétaire Madame Kulas Chantal, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Didier Kazenas, préqualifié.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- l) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes 1.000 (mille) actions représentative du capital social de 31.000,-EUR (trente et un mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. Transfert du siège social de son adresse actuelle au 1, rue de l'Eglise à L-3391 Peppange.
- 2. Modification de l'article 2 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.
 - 3. Modification de l'article 13 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 14 heures.
 - Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.
 - 4. Dispositions transitoires:



A titre de dispositions transitoires, l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2004, se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin 2005 à 14.00 heures.

5 Divers

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

6. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir: 87, rue de l'Alzette à Esch-sur-Alzette à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Peppange.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide modifier l'article 13 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2004, se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin 2005 à 14.00 heures.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 810,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Kazenas, Ch. Kulas, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 24CS, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Delvaux.

(031680.3/208/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

JUCAD S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise. R. C. Luxembourg B 72.098.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 mars 2005, actée sous le n° 161 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(031681.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

LUXDYNAMIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 45.333.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 mars 2005, actée sous le n° 117 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(032488.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.



E.T.S., EQUIPEMENTS TECHNIQUES SPECIAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 39.975.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. OMNITEC PARTICIPATION S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Emile dit Mil Kieffer, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg-Kohlenberg en vertu d'une procuration reçue sous seing privé à Luxembourg, le 23 mars 2005.
- 2. Monsieur Gilles Masset, directeur technique de la société E.T.S., S.à r.l., demeurant à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Mil Kieffer prénommé, en vertu d'une procuration reçue sous seing privé à Luxembourg, le 23 mars 2005.

Ces procurations resteront, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le comparant et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée EQUIPEMENTS TECHNIQUES SPECIAUX, S.à r.l. - en abrégé E.T.S., S.à r.l., avec siège social à Lintgen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.975, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du lier avril 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 391 du 10 septembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 15 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 101 du 18 janvier 2002.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit et prennent à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société à L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg; il peut être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kieffer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 24CS, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

F. Baden.

(031908.3/200/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

P&F CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 107.321.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourth day of April.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Here appeared:

MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales with its registered office at Vinter's Place, 68, Upper Thames, London EC4V 3PE, registered in England under the number 2781754; duly represented by Camille Bourke, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 1st, 2005.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation, and which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.



Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of P&F CAPITAL.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution at a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.
- Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer, in a general meeting, by the shareholders, representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer by the shareholders representing three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
- Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) shall be appointed at a general meeting of the shareholders, which shareholders shall also set the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted upon the assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The partic-



ipation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective Decisions of the Shareholders

- **Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

- Art. 20. The Company's year commences on the 1st day of January of each year and ends on the 31st day of December of the following year.
- Art. 21. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- Art. 22. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, as aforementioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- 2. The following person is appointed manager of the Company:

Denis Leroy, born on 14 September 1963, in Douarnenez, France, residing at 28, avenue Foch, 92250 La Garenne-Colombes, France;



The manager is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by his sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et cinq, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, une société dûment constituée et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Vinter's Place, 68, Upper Thames, London EC4V 3PE, enregistrée en Angleterre sous le numéro 2781754;

ici représentée par Camille Bourke, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 1^{er} avril 2005.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de P&F CAPITAL.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cent (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.



C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou la par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa(leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives des Associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année Sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.
- Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.



F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- 2. Est nommé comme gérant de la Société:

Denis Leroy, né le 14 septembre 1963 à Douarnenez, France, demeurant 28, avenue Foch, 92250 La Garenne-Colombes, France;

Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bourke, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, vol. 147S, fol. 78, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

J. Elvinger.

(031883.3/211/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

EUROALEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,400.-.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 103.695.

In the year two thousand and four, on the sixteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROLIEUM, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and governed by the law of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Company register under number B 78.854,

Here, represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

by virtue of a proxy given on December 16, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (hereafter the «Shareholder») of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of EUROALEX, S.à r.l. (Société à responsabilité limitée), whose registered office is at 5, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is number B 103.695, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated October 14, 2004, not yet pub-



lished in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and which articles of association have not been amended since the incorporation of the Company.

- II. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-), represented by one hundred and twenty-four (124) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.
- III. The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of five hundred twenty-five thousand Euro (EUR 525,000.-), to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12.400) to the total amount of five hundred thirty-seven thousand four hundred Euro (EUR 537,400.-), by creation and issuance of five thousand two hundred fifty (5,250) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

EUROLIEUM, S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the five thousand two hundred and fifty (5,250) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, and fully pay them up in the amount of five hundred twenty-five thousand Euro (EUR 525,000.-) by contribution in cash, so that the total amount of five hundred twenty-five thousand Euro (EUR 525,000.-) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

- IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:
- «Art. 6. The capital is set at five hundred thirty-seven thousand four hundred Euro (EUR 537,400.-) represented by five thousand three hundred seventy-four (5.374) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, entirely paid in.»
- V. The Sole Shareholder resolves to amend the article 12 of the Articles of Association of the Company, which shall henceforth read as follows:
- Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers of the Company need not to be shareholders. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum by the sole shareholder of the Company.

In dealing with third parties, the managers of the Company will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with necessarily the signature of one category A and one category B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and a majority of category B managers. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers of the Company may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

VI. The Sole Shareholder resolves to allocate, accordingly, the existing managers of the Company to the Category A and Category B of managers as follows:

Category A:

- * Ms. Madeleine Elizabeth Cosgrave, Chartered Surveyor, residing at 6, Southwood Park, Southwood Lawn Road, London N6 5 SG, United Kingdom;
- * Mr. Christopher David Morrish, Investment Manager, residing at 38, Radnor Mews, London W2 2SA, United Kingdom;

Category B:

- * Mr. Michael Kidd, Chartered Accountant, residing at 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Grand Duchy of Luxembourg.
- VII. The Sole Shareholder resolve to appoint, the following person as Category B manager of the Company, for unlimited duration and with immediate effect:
- * Mr. Dominique Ransquin, licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg.



VIII. Subsequently, the sole associate acknowledges that the board of managers of the Company is composed as follows:

Category A:

- * Ms. Madeleine Elizabeth Cosgrave, Chartered Surveyor, residing at 6, Southwood Park, Southwood Lawn Road, London N6 5 SG; United Kingdom;
- * Mr. Christopher David Morrish, Investment Manager, residing at 38, Radnor Mews, London W2 2SA, United Kingdom:

Category B:

- * Mr. Michael Kidd, Chartered Accountant, residing at 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Grand Duchy of Luxembourg;
- * Mr. Dominique Ransquin, licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated eight thousand euros (EUR 8.000,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROLIEUM, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie suivant les Lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.854,

Ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 5, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de EUROALEX, S.à r.l., dont le siège social est établi au 5, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach, dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est le B 103.695, constituée par acte du notaire instrumentaire, daté du 15 novembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) à cinq cent trente-sept mille quatre cent euros (EUR 537.400,-) par la création et l'émission de cinq mille deux cent cinquante (5.250) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, procurant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

EUROLIEUM, S.à r.l., précitée, déclare souscrire aux cinq mille deux cent cinquante (5.250) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et les libérer intégralement au montant cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000,-), par un apport en numéraire. Ainsi la somme totale de cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000) est à la disposition de la Société, comme l'atteste expressément le notaire instrumentaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent trente-sept mille quatre cent euros (EUR 537.400,-) représenté par cinq mille trois cent soixante-quatorze (5.374) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

V. L'associé unique décide de modifier l'article 12 des Statuts de la Société, pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.



Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés et révocables ad nutum par l'associé unique de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

VI. L'associé unique décide de d'affecter les gérants actuels aux catégories A et B comme suit:

Catégorie A:

- * Mme Madeleine Elizabeth Cosgrave, «Chartered Surveyor», domiciliée au 6, Southwood Park, Southwood Lawn Road, Londres N6 5 SG, Royaume Uni;
- * M. Christopher David Morrish, «Investment Manager», domicile au 38, Radnor Mews, London W2 2SA, Royaume Uni:

Catégorie B:

- * Mr. Michael Kidd, «Chartered Accountant», domicilié au 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Grand-Duché of Luxembourg.
- VII. L'associé unique décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant de Catégorie B de la Société, et ce avec effet immédiat:
- * M. Dominique Ransquin, licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, domicilié au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

VIII. Ainsi, l'associé unique reconnaît que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Catégorie A:

- * Mme Madeleine Elizabeth Cosgrave, «Chartered Surveyor», domiciliée au 6, Southwood Park, Southwood Lawn Road, Londres N6 5 SG, Royaume Uni;
- * M. Christopher David Morrish, «Investment Manager», domicile au 38, Radnor Mews, London W2 2SA, Royaume Uni;

Catégorie B:

- * M. Michael Kidd, «Chartered Accountant», domicilié au 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Grand-Duché of Luxembourg
- * M. Dominique Ransquin, licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, domicilié au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 13, case 3. – Reçu 5.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

J. Elvinger.

(032029.3/211/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.



DS SMITH (HOLDINGS) B.V., Société à responsabilité limitée.

Statutory office: NL-2288 Netherlands, EH Rijswijk, Treubstraat 17. Effective place of management: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.311.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the law of England and Wales, with registered office at 4-16, Artillery Row, London SW1P 1RZ, Great Britain,

duly represented by Mr Robertus Fegel, manager of companies, residing in 8, Kasteelweg, NL 6865 CR Doorwerth, by virtue of a proxy under private seal given in London, (Great Britain), on 22nd March 2005.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, is the sole member of the corporation DS SMITH (HOLD-INGS) B.V., société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of the Netherlands having its statutory office at EH Rijswijk, Netherlands NL-2288, Treubstraat 17, and its effective place management in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg trade register under the number B 93.311, hereafter referred to as «the Corporation».

The effective place of management of the Corporation was transferred to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) according to a deed of Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg) acting as deputy for Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on April, 29th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 563 dated May 23, 2003.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Corporation:

The sole member resolves to increase the capital of the Corporation so as to bring it from its present amount of one hundred eighty-one million two hundred ninety-two thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 181,292,375.-) represented by seven million two hundred fifty-one thousand six hundred and ninety-five (7,251,695) shares with a nominal value of twenty-five Euro of (EUR 25.-) each, to the amount of one hundred eighty one million two hundred ninetytwo thousand four hundred Euro (EUR 181,292,400.-) represented by seven million two hundred fifty-one thousand six hundred and ninety-six (7,251,696) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue one (1) additional share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

There now appears Mr Robertus Fegel, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney-in-fact of the company DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, previously named, by virtue of the presaid power of attorney.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company DS SMITH INTER-NATIONAL LIMITED for one (1) newly issued share of the Corporation with a par value of twenty-five Euro (EUR 25), and to make payment in full for such new share by a contribution in cash amounting to twenty-five Euro (EUR 25.-).

It results from a bank certificate issued on 23 March 2005 that the amount of the contribution for twenty-five Euro (EUR 25.-) is at the disposal of the Corporation, proof of the payments has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Thereupon, the said subscription and payment in cash are accepted and one (1) new fully paid-up share of the Corporation is issued and allotted to DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED.

Third resolution

The sole member resolves to amend Article 3 paragraph 1 of the Articles of the Corporation so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, Article 3 paragraph 1 of the Articles of the Corporation is replaced by the following text:

«The authorized capital amounts to two hundred and twenty-six million eight hundred and ninety thousand one hundred Euro (EUR 226,890,100.-), of which seven million two hundred fifty-one thousand six hundred and ninety-six (7,251,696) shares have been issued and fully paid in. Consequently, the issued corporate capital of the company amounts to one hundred eighty-one million two hundred ninety-two thousand four hundred Euro (EUR 181,292,400), divided in seven million two hundred fifty-one thousand six hundred and ninety-six (7,251,696) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The authorized capital may only be increased due to a resolution of the general meeting of shareholders to amend the articles of association.»

Fourth resolution

The sole member resolves to change the closing date of the financial year of the Corporation from 30th April to 31st March so as the financial year started on 1st May 2004 will terminate on 31st March 2005.



Fifth resolution

The sole member resolves to amend the article 14 paragraph 1 of the articles of association in order to reflect the above resolution and to give it the following wording:

«The financial year of the company shall run from April one to March thirty-one of the following year».

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, une société organisée et existant sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social à 4-16, Artillery Row, Londres SW1P 1RZ, Grande-Bretagne,

dûment représentée par Monsieur Robertus Fegel, gérant de sociétés, demeurant au 8, Kasteelweg, NL 6865 CR Doorwerth,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Grande-Bretagne), le 22 mars 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED est l'associée unique de la société DS SMITH (HOLDINGS) B.V., société à responsabilité limitée, société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège de direction effective à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.311 et son siège statutaire à EH Rijswijk, Netherlands NL-2288, Treubstraat 17 ci-après définie comme la «Société».

Le siège de direction effective de la Société a été transferé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) par acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 563 en date du 23 mai 2003.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-un millions deux cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 181.292.375,-), représenté par sept millions deux cent cinquante et un mille six cent quatre-vingt-quinze (7.251.695) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, au montant de cent quatre vingt un millions deux cent quatre-vingt-douze mille quatre cents euros (EUR 181.292.400,-), représenté par sept millions deux cent cinquante et un mille six cent quatre-vingt-seize (7.251.696) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Seconde résolution

L'associée unique décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Intervient ensuite Monsieur Robertus Fegel, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED prémentionnée, en vertu de la prédite procuration sous seing-privé.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prémentionnée société DS SMITH IN-TERNATIONAL LIMITED une (1) part sociale de la Société nouvellement émise avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et réaliser la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Il résulte d'un certificat bancaire émis en date du 23 mars 2005 que le montant de l'apport de vingt-cinq euros (EUR 25,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Sur ce, ladite souscription et la libération en numéraire sont acceptées et une (1) nouvelle part sociale entièrement libérée de la Société est allouée à DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'Article 3 paragraphe 1 la Société afin de refléter l'augmentation de capital réalisée.

En conséquence, l'Article 3 paragraphe 1 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«1. Le capital autorisé s'élève à deux cent vingt-six millions huit cent quatre-vingt-dix mille cent euros (EUR 226.890.100,-), duquel sept millions deux cent cinquante et un mille six cent quatre-vingt-seize (7.251.696) parts sociales



ont été émises et intégralement libérées. Par conséquent, le capital souscrit de la société s'élève à cent quatre vingt un millions deux cent quatre-vingt-douze mille quatre cents euros (EUR 181.292.400,-), divisé en sept millions deux cent cinquante et un mille six cent quatre-vingt-seize (7.251.696) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital autorisé ne pourra être augmenté que par une décision de modifier les statuts, prise en assemblée générale des associés.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société du 30 avril au 31 mars si bien que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} mai 2004 prendra fin le 31 mars 2005.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 14 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, et de lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social de l'entreprise court du premier avril au trente et un mars de l'année suivante».

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite personne comparante a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: R. Fegel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 59, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

G. Lecuit.

(031987.3/220/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

DS SMITH (HOLDINGS) B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège statutaire: NL-2288 Netherlands, EH Rijswijk, Treubstraat 17. Siège de direction effective: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 93.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

G. Lecuit.

(031989.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

TYCOM HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.098.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue le 7 avril 2005 à Luxembourg

Il résulte de résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée) que Monsieur Michael George Kelly a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 7 avril 2005.

L'Assemblée a décidé de nommer Kevin Francis O'Kelly-Lynch, administrateur général, résidant à Dublin en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 7 avril 2005 et pour un terme expirant lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2005.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Kevin O'Kelly-Lynch;
- Michelangelo Stefani; et
- Olivier Lambinet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un manandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030820.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.



TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 63.939.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue le 7 avril 2005 à Luxembourg

Il résulte de résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée) que Monsieur Olivier Lambinet a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 7 avril 2005.

L'Assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 7 avril 2005 et pour un terme expirant lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2005:

- Martina Hund-Mejean, senior vice-présidente et trésorière, résidant à Princeton (Etats-Unis);
- Eric Green, avocat, résidant à Princeton (Etats-Unis); et
- Mario Calastri, trésorier, résidant à Princeton (Etats-Unis).

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Kevin O'Kelly-Lynch;
- Michelangelo Stefani;
- Martina Hund-Mejean;
- Eric Green; et
- Mario Calastri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030819.3/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

HBG - HAUNSTETTNER BETEILIGUNG GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 48.267.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032156.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

LEET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II. R. C. Luxembourg B 38.343.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(032231.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

FIREV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 60.133.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

FIREV S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(032480.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.



DEXIA WORLD ALTERNATIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 82.737.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 février 2005 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Naïm Abou-Jaoudé, Global Head of Alternative Investment Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT FRANCE, 40, rue Washington, F-75408 Paris cedex 08,

Monsieur Marc-André Bechet, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEM-BOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Daniel Kuffer, Senior Vice-Président, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée a également décidé de nommer PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une nouvelle période d'un an.

Luxembourg, le 1er mars 2005.

Pour DEXIA WORLD ALTERNATIVE, Société d'Investissement à Capital Variable DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030849.3/1126/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

VIADUC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.975.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

(030909.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Signature.

VIADUC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 42.975.

EXTRAIT

Des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1er avril 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Aldo Malacrida, demeurant à Chiasso (Suisse), Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries;
 - Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030907.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.



DEODARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 87.318.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(032259.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

EVANS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 71.285.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(032263.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

PAMOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 28.192.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(032265.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

QUIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 64.617.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(032269.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

MORAVE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha. R. C. Luxembourg B 47.410.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(032264.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.



DEMAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 103.778.

L'an deux mille cinq, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEMAP S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.778, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 15 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 29 du 12 janvier 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référence.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varierur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 5.169.000,-, pour le porter de son montant actuel de EUR 33.000,- à EUR 5.202.000,-, par la création et l'émission de 51.690 actions nouvelles de EUR 100,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
 - 3. Modification afférente de l'article trois des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 5.169.000,- (cinq millions cent soixante-neuf mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) à EUR 5.202.000,- (cinq millions deux cent deux mille euros), par la création et l'émission de 51.690 (cinquante et un mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, ces actions nouvelles émises avec une soulte totale de EUR 516.810,- (cinq cent seize mille huit cent dix euros).

Deuxième résolution

L'assemblée constate et accepte que les 51.690 (cinquante et un mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites et libérées avec la soulte ci-avant mentionnée moyennant apport en société par les actionnaires de la société anonyme DEMAP S.A. à savoir Messieurs Laurent Pollina, Paul-Alain Pollina et Stéphane Pollina de chaque fois 7.930 (sept mille neuf cent trente) actions, soit au total 23.790 (vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix) actions, représentant 99,96% du capital social de la société par actions simplifiée de droit français POLLINA PRODUCTION DE LIVRES, avec siège social à F-85400 Luçon, Zone Industrielle Chasnais (France), évaluées à EUR 5.685.810,- (cinq millions six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent dix euros).

En raison de leur apport il est attribué à:

- 1. Monsieur Laurent Pollina, Directeur Général, demeurant à F-85400 Luçon, Chemin du Gaty (France), 17.230 (dix-sept mille deux cent trente) actions nouvelles et une soulte de EUR 172.270,- (cent soixante-douze mille deux cent soixante-dix euros);
- 2. Monsieur Paul-Alain Pollina, Directeur Technique, demeurant à F-85400 Luçon, 3, rue du Groupe L4 (France), 17.230 (dix-sept mille deux cent trente) actions nouvelles et une soulte de EUR 172.270,- (cent soixante-douze mille deux cent soixante-dix euros);
- 3. Monsieur Stéphane Pollina, Directeur Commercial, demeurant à F-85400 Luçon, 43, Chemin du Gaty (France), 17.230 (dix-sept mille deux cent trente) actions nouvelles et une soulte de EUR 172.270,- (cent soixante-douze mille deux cent soixante-dix euros).



Messieurs Laurent Pollina, Paul-Alain Pollina et Stéphane Pollina, préqualifiés, ici représentés par Monsieur Alain Thill, préqualifié, en vertu des procurations prémentionnées, déclarent expressément consentir à l'apport et aux attributions ci-avant mentionnés.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, la société à responsabilité limitée WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., de L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, représentée par Monsieur Bruno Abbate, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté;
- Sur la valeur des actions faisant l'objet de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 51.690 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune et le paiement d'une soulte de EUR 516.810,-.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2005.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'assemblée constate encore que les souscripteurs ont déclaré:

- qu'ils sont les seuls plein-propriétaires de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
 - que le transfert d'actions est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- que toutes autres formalités seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et visà-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 5.202.000,- (cinq millions deux cent deux mille euros) divisé en 52.020 (cinquante-deux mille vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Requête en exonération

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 65% (en l'occurrence 99,96%) de toutes les actions émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 et ses modifications ultérieures, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ trois mille quatre cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent procès-verbal. Signé: Ch. Dostert, A. Thill, F. Hübsch, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2005, vol. 531, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2005.

J. (031161.3/231/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

J. Seckler.

BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 30.026.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(032314.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.



KADESH PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 96.607.

In the year two thousand and five, on March twenty-third.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of the partners of KADESH PARTICIPATIONS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company) having its registered office at L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, registered with the trade register in Luxembourg under number B 96.607,

incorporated by deed dated of June 20th, 2003 before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1250 of November 26th, 2003.

The meeting was opened at 2 p.m. with Mr. Emile Dax, Notary's Clerk, residing at Garnich, in the chair,

who appointed as secretary Miss Sophie Henryon, private employee, residing at Herserange (France).

The meeting elected as scrutineer Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing at Differdange.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

- I. The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. To approve the transfer by PANLIP HOLDING S.A., of the total of the 500 shares to Mr. Paul Whight, Place Stéphanie 10, B-1050 Ixelles, and to state them in accordance with the Luxembourg laws.
 - 2 Miscellaneous

After the foregoing was approve by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

Sole resolution

It is resolved to approve the transfer by PANLIP HOLDING S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, registered with the trade register in Luxembourg under the number B 59.366 of the total of the five hundred (500) shares to Mr. Paul Whight, company manager, born in Barking (GB), on September 14th, 1951, Place Stéphanie 10, B-1050 Ixelles and to state them in accordance with the Luxembourg laws.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, the company S.G.A. SERVICES S.A., acting as manager of the company, represented by Mr. Emile Dax, prenamed, by virtue of a proxy, accepts this transfer of shares in the name of the company and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the sole partner of KADESH PARTICIPATIONS, S.à r.l., is:

- Mr. Paul Whight, prenamed.

Such amendment in the partnership of KADESH PARTICIPATIONS, S.à r.l., will be deposed and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée KADESH PAR-TICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.607,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1250 du 2 6 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte à 14.00 sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France). L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé privé, demeurant à Differdange.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:



- I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. D'approuver le transfert par PANLIP HOLDING S.A., du total des 500 parts sociales à Monsieur Paul Whight, Place Stéphanie 10, B-1050 lxelles, tout en restant en accord avec la loi luxembourgeoise.
 - 2. Divers.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décide d'approuver le transfert par PANLIP HOLDING S.A., une société constituée sous les lois luxembourgeoises, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 59.366, du total des cinq cents (500) parts sociales à Monsieur Paul Whight, directeur de sociétés, né à Barking (GB), le 14 septembre 1951, Place Stéphanie 10, B-1050 Ixelles, tout en restant en accord avec la loi luxembourgeoise.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, la société S.G.A. SERV-ICES S.A., agissant en sa qualité de gérant de la société, représentée par Monsieur Emile Dax, prénommé, en vertu d'une procuration, accepte cette cession de parts sociales au nom de la société et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'unique associé de KADESH PARTICIPATIONS, S.à r.l., est:

- Monsieur Paul Whight, prénommé.

Cette modification par rapport à la personne de l'associé de KADESH PARTICIPATIONS, S.à r.l., sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1er avril 2005, vol. 906, fol. 36, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2005.

F. Kesseler.

(031169.3/219/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

OROGEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 55.522.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032330.3/631/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

ELSIEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 21.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 septembre 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:



Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
- 5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
- 6. Divers

II (03483/795/17)

Le Conseil d'Administration.

MONTIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 43.632.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 septembre 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2005
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers.

II (03484/795/14)

Le Conseil d'Administration.

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 septembre 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
- 5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
- 6. Divers.

II (03504/795/17)

Le Conseil d'Administration.

ALMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 43.749.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 septembre 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
- 5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
- 6. Divers.

II (03505/795/17)

Le Conseil d'Administration.



SOCIETE DE GESTION AMPERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 80.340.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 septembre 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 11 juillet 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03531/795/14) Le Conseil d'Administration.

MYTHO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 72.536.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 septembre 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

II (03556/534/14) Le Conseil d'Administration.

UBS MFP SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 93.106.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on September 5, 2005 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
- 2. Approval of the financial statements as of April 30, 2005.
- 3. Decision on allocation of net profits.
- 4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended April 30, 2005.
- 5. Election of the Members of the Board of Directors.
- 6. Re-election of the Auditor.
- 7. Miscellaneous.

Voting:

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., or the Swiss Correspondent UBS FUND MANAGEMENT (SCHWEIZ) AG in Basel, which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on September 2, 2005.
- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of UBS MFP SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on September 2, 2005.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded. II (03636/755/31)

The Board of Directors.



CS CARAT (LUX), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet. H. R. Luxemburg B 73.244.

Mangels Beschlussfähigkeit konnte die ausserordentliche Generalversammlung, die am 5. Juli 2005 abgehalten wurde, nicht rechtmässig über ihre Tagesordnung beschliessen. Aus diesem Grund werden die Anteilinhaber eingeladen zur Teilnahme an einer erneut einberufenen

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft, die am Sitz der Gesellschaft in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, am Montag, dem 12. September 2005, um 11.00 Uhr stattfinden wird, mit der folgenden Tagesordnung:

Tagesordnung:

- 1. Neufassung des Artikels 10 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:
 «Die jährliche Generalversammlung der Anteilinhaber findet gemäß Luxemburger Gesetz am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben angegebenen Ort in Luxemburg, am dritten Dienstag des Monats Februar um 11.00 Uhr statt.»
- 2. Neufassung der Ziffer 2) des Artikels 15 der Satzung der Gesellschaft wie folgt: «Es dürfen ausschließlich Anteile folgender Arten von Organismen für gemeinsame Anlagen (sowohl in vertraglicher Form oder als «trust» aufgelegte Investmentfonds als auch Investmentgesellschaften) erworben werden: a. in der Bundesrepublik Deutschland aufgelegte Sondervermögen, die die Voraussetzungen der Richtlinie 85/611/EWG erfüllen, und/oder
 - b. in der Bundesrepublik Deutschland aufgelegte Investmentaktien-gesellschaften mit veränderlichem Kapital, die keine Spezialfonds sind und bei denen insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung der Vermögensgegenstände, die Kreditaufnahme, die Kreditgewährung und die Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten bestehen, die den Anforderungen der Richtlinie 85/611/EWG gleichwertig sind, und/oder
 - c. in der Bundesrepublik Deutschland aufgelegte Sondervermögen mit zusätzlichen Risiken und/oder Investmentaktiengesellschaften mit veränderlichem Kapital, deren Satzung eine den Sondervermögen mit zusätzlichen Risiken vergleichbare Anlageform vorsieht, und die ihre Mittel nicht selbst in Investmentvermögen anlegen (deutsche Single-Hedgefonds), und/oder
 - d. in der Bundesrepublik Deutschland aufgelegte Immobilien-Sondervermögen, die keine Spezial-Sondervermögen sind, und/oder
 - e. andere in der Bundesrepublik Deutschland aufgelegte Sondervermögen, die keine Spezial-Sondervermögen sind und bei denen insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung der Vermögensgegenstände, die Kreditaufnahme, die Kreditgewährung und die Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten bestehen, die den Anforderungen der Richtlinie 85/611/EWG gleichwertig sind, und/oder
 - f. sonstige Investmentvermögen, die die Voraussetzungen der Richtlinie 85/611/EWG erfüllen, und/oder
 - sonstige Investmentvermögen, die deren Voraussetzungen entsprechend erfüllen und in der Bundesrepublik Deutschland öffentlich vertrieben werden dürfen, und/oder
 - g. Investmentvermögen, die mit den unter vorstehenden Bst. c) genannten Single-Hedgefonds vergleichbar sind und die ihre Mittel nicht selbst in Investmentvermögen anlegen, und/oder
 - h. andere Investmentvermögen,
 - die keine Spezialfonds sind und die in ihrem Sitzland nach Rechtsvorschriften zugelassen wurden, die sie einer wirksamen öffentlichen Aufsicht zum Schutz der Anleger unterstellen, und ausreichende Gewähr für eine befriedigende Zusammenarbeit zwischen der Aufsichtsbehörde in deren jeweiligem Sitzland und der Luxemburger Aufsichtsbehörde besteht und
 - bei denen das Schutzniveau des Anlegers dem Schutzniveau eines Anlegers in ein Investmentvermögen, das der Richtlinie 85/611/EWG entspricht, gleichwertig ist und bei denen insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung der Vermögensgegenstände, die Kreditaufnahme, die Kreditgewährung und die Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten bestehen, die den Anforderungen der Richtlinie 85/611/EWG gleichwertig sind, und
 - bei denen die Geschäftstätigkeit Gegenstand von Jahres- und Halbjahresberichten ist, die es erlauben, sich ein Urteil über das Vermögen und die Verbindlichkeiten, die Erträge und die Transaktionen im Berichtszeitraum zu bilden, und
 - bei denen die Anteile ohne eine Begrenzung der Zahl der Anteile angeboten werden und die Anleger das Recht zur Rückgabe der Anteile haben.
 (insgesamt die «Zielfonds» genannt).
 - Die einzelnen Teilfonds können sich hinsichtlich ihrer Anlageziele sowie hinsichtlich ihrer Gewichtung in Bezug auf die anlagepolitischen Zielsetzungen der Zielfonds unterscheiden.»
- 3. Neufassung der Ziffer 3) des Artikels 15 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:
 «Für die Gesellschaft bzw. die einzelnen Teilfonds dürfen keine Anteile von Private-Equity, Venture Capital- oder Spezialfonds sowie keine anderen Wertpapiere, mit Ausnahme von in Wertpapieren verbrieften Finanzinstrumenten nach Maßgabe der nachfolgend beschriebenen Anlagebeschränkungen erworben werden.»
- 4. Neufassung der Ziffer 4) des Artikels 15 der Satzung der Gesellschaft wie folgt: «Die Zielfonds, mit Ausnahme der oben unter Ziff. 1 Bst. g) genannten Investmentvermögen, müssen in einem Mitgliedsstaat der Europäischen Gemeinschaft und dem Europäischen Wirtschaftsraum, der Schweiz, Kanada, den



Vereinigten Staaten von Amerika, Japan oder Hongkong aufgelegt worden sein. Der Umfang der Zielfonds, die außerhalb Luxemburgs und Deutschlands aufgelegt wurden, ist nicht beschränkt. Kein Teilfonds darf in Zielfonds im Sinne von Ziff. 1 Bst. c) und g) aus Staaten anlegen, die bei der Bekämpfung der Geldwäsche nicht im Sinne der internationalen Vereinbarungen kooperieren.»

5. Neufassung der Ziffer 6) des Artikels 15 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

«Der Wert der Zielfondsanteile darf 51% des Wertes des Nettovermögens eines Teilfonds nicht unterschreiten. Zielfonds, die vorstehend unter Ziff. 1 Bst, c) und g) aufgeführt sind, dürfen in ein sehr umfangreiches Spektrum von Vermögensgegenständen anlegen, welches neben den für traditionelle Sondervermögen zulässigen Investitionen (wie Wertpapiere, Geldmarktinstrumente, Derivate, Bankguthaben, Anteile an Investmentvermögen, jedoch keine Immobilien oder Beteilungen an Immobiliengesellschaften) auch stille Beteiligungen, Unternehmensbeteiligungen, sofern deren Verkehrswert ermittelt werden kann, sowie Edelmetalle und Warenterminkontrakte, welche an organisierten Märkten gehandelt werden (jedoch keine sonstigen Waren), umfasst. Dabei ist die geographische Herkunft oder der Sitz der Aussteller oder Schuldner von Vermögensgegenständen, in welche diese Zielfonds anlegen dürfen, unbegrenzt. Höchstens 20% des jeweiligen Nettoteilfondsvermögens dürfen in Anteile eines der vorstehend unter Ziff. 1 Bst. a), b), d), e), f) oder h) aufgeführten Zielfonds angelegt werden. Für den jeweiligen Teilfonds dürfen nicht mehr als 25% der ausgegebenen Anteile eines der vorstehend unter Ziff. 1 Bst. a), b), d), e), f) oder h) aufgeführten Zielfonds erworben werden. Jeder Teilfonds darf vorübergehend mehr als 50% der ausgegebenen Anteile eines der vorstehend unter Ziff. 1 Bst. a), b), d), e),

Master-Feeder-Konstruktionen gelten als ein Zielfonds, wenn diese aufgrund einer wirtschaftlichen Betrachtungsweise als Einheit anzusehen sind.

Zusätzlich zu diesen Anlagegrenzen darf der jeweilige Teilfonds zusammen nicht mehr als 10% des Nettoteilfondsvermögens in Anteilen von Zielfonds, die vorstehend unter Ziff. 1 Bst. c) und g) aufgeführt sind, und darüber hinaus insgesamt nicht mehr als 30% des Nettoteilfondsvermögens in Anteilen von Zielfonds, die vorstehend unter Ziff. 1 Bst. b), e) und h) aufgeführt sind, anlegen.

Für jeden Teilfonds dürfen Anteile an Zielfonds, die vorstehend unter Ziff. 1 Bst. a), b), d), e), f), und/oder h) aufgeführt sind, nur dann erworben werden, wenn jeder dieser Zielfonds nach seinen Vertragsbedingungen bzw. der Satzung seiner Investmentgesellschaft seinerseits insgesamt höchstens 10% des Wertes seines Vermögens in Anteilen an Investmentvermögen anlegt, bei denen es sich ihrerseits nur um Vermögen im Sinne vorstehender Ziff. 1 Bst. a), b), d), e), f) und/oder h) handeln darf.

Bei Umbrella-Fonds beziehen sich die vorgenannten Anlagegrenzen jeweils auf einen Teilfonds. Es darf nur in solche Zielfonds im Sinne von Ziff. 1 Bst.c) und g) als Teilfonds eines Umbrella-Fonds investiert werden, bei welchen ein Haftungsdurchgriff für auf andere Teilfonds entfallende Verbindlichkeiten ausgeschlossen ist.»

- 6. Neufassung der Ziffer 7) des Artikels 15 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:
 - «Die Gesellschaft wird für jeden Teilfonds angemessene flüssige Mittel in Form von Bankguthaben, die eine Laufzeit von höchstens 12 Monaten haben, und regelmäßig gehandelten Geldmarktinstrumenten, deren Restlaufzeit 12 Monate nicht übersteigt, halten oder als Festgelder anlegen. Diese flüssigen Mittel dürfen 49% des Nettoteilfondsvermögens nicht überschreiten. Die Gesellschaft darf nur bis 20% des Nettoteilfondsvermögens in Bankguthaben bei je einem Kreditinstitut einlegen.»
- 7. Neufassung von Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft, um ihm ab dem 2. Absatz nach Buchstabe e) folgenden Wortlaut zu geben:
 - «Dem Gesellschaftsvermögen dürfen aber keine Ausgabeaufschläge und Rücknahmeabschläge für die Zielfondsanteile berechnet werden, wenn der betreffende Zielfonds:
 - von einer Gesellschaft verwaltet wird, die mit der Gesellschaft oder deren Anlageverwalter oder Anlageberater durch eine wesentliche unmittelbare oder mittelbare Beteiligung verbunden ist, oder
 - von einer Gesellschaft verwaltet wird die einer Gruppe angehört in der eine Gesellschaft eine wesentliche unmittelbare oder mittelbare Beteiligung an der Gesellschaft hat, oder der gleichen Gruppe angehört wie der Anlageverwalter oder Anlageberater der Gesellschaft, oder
 - von einer Gesellschaft verwaltet wird, bei der ein oder mehrere Mitglieder der Geschäftsleitung bzw. des Verwaltungsrats gleichzeitig Mitglieder der Geschäftsleitung bzw. des Verwaltungsrats der Gesellschaft oder eines Anlageberaters oder Anlageverwalters der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft derselben Gruppe sind.
 - Das Verbot gilt ferner für Anteile an Zielfonds, die mit der Gesellschaft in der vorstehenden Weise verbunden sind. Zusätzlich zu den Kosten, welche auf das Vermögen des jeweiligen Teilfonds gemäß den Bestimmungen dieser Satzung erhoben werden, fallen indirekt Kosten für die Verwaltung, die Depotbankvergütung, die Kosten der Wirtschaftsprüfer, Steuern sowie sonstige Kosten und Gebühren der Zielfonds, in welchen die einzelnen Teilfonds anlegen, an, so dass eine Mehrfachbelastung mit gleichartigen Kosten erfolgen kann.»
- 8. Änderung der Artikel 3 Abs. 2, 5 Abs.2, 15 Ziff. 8, 19, 27 Abs. 4 und 29 der Satzung der Gesellschaft Die Bezugnahme in Artikel 3 Abs. 2, 5 Abs.2, 15 Ziff. 8, 19, 27 Abs. 4 und 29 auf das «Gesetz vom 30 März 1988» wird jeweils ersetzt durch die Referenz auf das «Gesetz vom 20. Dezember 2002».
- 9. Neufassung von Artikel 5 Abs. 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt: «Das Mindestkapital der Gesellschaft, welches binnen 6 Monaten nach Erhalt der gesetzlichen Ermächtigung, welches vom Luxemburger Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen vorgesehen ist, erreicht sein muss, beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (1.250.000 EUR).»

Die Versammlung ist unabhängig von der Anzahl der vertretenen Anteile beschlussfähig.

Beschlüsse werden mit der Zustimmung von zwei Dritteln der auf der Versammlung vertretenen Anteile gefasst. Unabhängig von seinem Inventarwert berechtigt jeder ganze Anteil zu einer Stimme.



Anteilinhaber, die dieser Versammlung persönlich beiwohnen möchten und an den Abstimmungen teilnehmen wollen, werden gebeten die Zentrale Verwaltungsstelle der Gesellschaft, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SER-VICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg (Fax-Nr. (+352) 43 61 61 405) hierüber vor der Versammlung in Kenntnis zu setzen.

Jeder Anteilinhaber ist berechtigt, an der außerordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Sollte es einem Anleger nicht möglich sein, an der Versammlung teilzunehmen, können Sie ein Vollmachtsformular bei der Zentralen Verwaltungsstelle beziehen. Bitte senden Sie das Bevollmächtigungsformular per Fax und zusätzlich per Post an CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, (Fax-Nr. (+352) 43 61 61 405).

Die für die am 5. Juli 2005 abgehaltene ausserordentliche Generalversammlung eingereichten ordnungsgemäss ausgefüllten und unterzeichneten Bevollmächtigungsformulare bleiben gültig, sofern der Anteilinhaber keine anderweitige Regelung trifft.

II (03624/755/144) Für den Verwaltungsrat.

ROYAL LOGISTICS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 48.252.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 6 septembre 2005 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 décembre 2004
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Divers.

II (03655/534/14) Le Conseil d'Administration.

LUX-PORTFOLIO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz. R. C. Luxembourg B 66.907.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 7 septembre 2005 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2005.
- 2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2005; affectation des résultats.
- 3. Donner quitus aux Administrateurs.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
- 6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

Pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (03668/755/32) Le Conseil d'Administration.



PATRIFAM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 31.932.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, extraordinairement le 5 septembre 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Démission de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., de Monsieur Carl Speecke et de Monsieur Paul Frans Van Hool de leur fonction d'administrateur et décharge;
- Nomination de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né le 28 février 1954 à Anvers, Belgique, ayant son domicile professionnel à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011;
- 3. Nomination de Monsieur Romain Thillens, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011;
- 4. Nomination de Monsieur Nour-Eddin Nijar, né le 10 septembre 1952 à Marrakech, Maroc, ayant son domicile professionnel à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011;
- 5. Démission de la société ELPERS & Co. Réviseurs d'entreprises, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes et décharge.
- 6. Nomination de la société HRT Révision, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 51.238, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011;
- 7. Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

 II (03663/000/28)

 Le conseil d'administration.

SUAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 23.559.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra extraordinairement le mardi 6 septembre 2005 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 août 2005.
- 2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
- 3. Présentation et approbation des bilans et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2004.
- 4. Affectation des résultats.
- 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 6. Divers.

II (03678/000/17) Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck